

Code animal interroge le ministère de l'Intérieur sur les incidents liés à la présence d'animaux sauvages dans les cirques

Cirques : attention danger... Code animal a écrit au ministre de l'Intérieur, au début du mois de mai, pour l'interroger au sujet de la **multiplication des incidents et accidents impliquant des animaux de cirque**. En quelques mois, plusieurs évasions d'animaux sauvages (zèbres, dromadaires, buffle d'eau, watussi et lion) ont en effet été comptabilisées en France, ainsi que des accidents sur mineurs impliquant un babouin, un dromadaire et un lion.

L'association a donc demandé au ministre de prendre des dispositions afin de prévenir ce type d'accidents, **en interdisant notamment les parades et tous contacts d'animaux avec le public**. La déambulation d'éléphants dans les rues de Malicorne, Grasse ou Paris ou sur le parking d'un supermarché de Clermont-Ferrand présente un risque d'accident en plus d'être un stress supplémentaire pour ces animaux confrontés à la jungle urbaine.

Code animal rappelle que **la présence d'animaux stressés et malades de la captivité ne peut que conduire à des comportements imprévisibles**. Aussi, à l'instar d'autres pays, parmi lesquels la Belgique, les Pays-Bas, le Portugal et l'Autriche, l'association rappelle qu'il serait temps que la France interdise l'exploitation d'animaux sauvages dans les cirques.

Code animal publie sur son site Cirques-de-France.fr [une liste mise à jour](#) des différents accidents impliquant ces animaux.

Contact

- Franck Schrafstetter, président de Code animal : info@code-animal, 06 14 82 21 84

Code animal

Code animal est une association de droit local 1908 inscrite au tribunal d'instance de Strasbourg, spécialisée dans la relation entre l'homme et l'animal, plus particulièrement au travers de la captivité. L'association défend l'idée de respect de tout être vivant, humain ou non humain. Entièrement bénévole, Code animal n'est affiliée à aucun parti politique ou religieux. Tous les dons servent à financer nos actions de sensibilisation, de lobbying ou de libération.

Code animal

Maison des associations – 1A, place des Orphelins – 67000 Strasbourg – France

www.code-animal.com – info@code-animal.com

Membre du CVA et de la Coalition Endcap pour mettre fin à la captivité des animaux sauvages.